ACTE GENERAL DE VISITE

DE LA

PROVINCE DU MANITOBA

par le

T.R.P. Anthime DESNOYERS, O.M.I.
Assistant Général



NOVEMBRE 1949 - JANVIER 1950



L.J.C. et M.I.

CASA GENERALIZIA O.M.I.
ROMA - Via Vittorino da Feltre 5

$45
JA

ACTE GÉNÉRAL DE VISITE

de la

PROVINCE DU MANITOBA

par le

T.R.P. ANTHIME DESNOYERS, O.M.I.

Assistant général

NOVEMBRE 1949 - JANVIER 1950



L.J.-C. et M.I.

CASA GENERALIZIA O.M.I.

ROMA - Via Vittorino da Feltre 5

Aux Révérends Pères et Frères
de la Province du Manitoba.

Mes Révérends Pères
et mes bien chers Frères,

Je donne mon entière approbation à la publication de l'Acte de Visite canonique faite par le R.P. Anthime Desnoyers, Assis-Tant-Général. C'est un hommage rendu au magnifique esprit apostolique et au solide esprit religieux de la Province. Dieu en soit loué et au nom de la Congrégation, je vous en dis toute ma satisfaction. Le Révérend Père Visiteur, en toute franchise, vous a signalé quelques écueils, quelques dangers. Vous n'en serez pas surpris, choqués ou scandalisés, pas plus que nous ne le sommes nous-mêmes. Il vous devait la vérité et vous lui reprocheriez d'avoir manqué à son devoir s'il n'agissait pas de la sorte. D'ailleurs, c'est un autre témoignage de confiance qu'il vous adresse, vous sachant capables de recevoir des observations et de vous y conformer.

Acceptez donc cet Acte de Visite avec grand esprit de foi et avec un désir ardent d'y adapter votre vie religieuse, sacerdotale et missionnaire. La chère Province du Manitoba ne pourra qu'en profiter à tous points de vue.

Je suis heureux de vous renouveler l'expression bien vive de mon dévouement et de mon affection en Notre-Seigneur, en Marie Immaculée et en Mgr de Mazenod.

Léo Deschâtelets o.m.i.
Sup. Gén.

Rome, 25 mars 1950.

ACTE GÉNÉRAL DE VISITE

DE LA PROVINCE DU MANITOBA

Révérends Pères et bien chers Frères,

Nos saintes Règles font un devoir grave au Supérieur général de veiller avec sollicitude à la parfaite régularité religieuse dans la Congrégation. "Voilà pourquoi, ajoutent-elles, il doit tous les six ans visiter par lui-même ou par des visiteurs désignés par lui toutes les provinces et vicariats de la Congrégation."(art. 439-441) La dernière visite générale a été faite par le R.P. Joseph Rousseau en 1941, et l'acte de visite a été publié en avril 1942. Cependant, les événements de la guerre, le retard du chapître général, la nécessité de pourvoir aux visites les plus urgentes ont remis jusqu'à l'automne dernier la possibilité de faire la visite générale de votre province. Remarquons cependant, qu'en 1948, notre Révérendissime Père lui-même visita plusieurs de vos maisons et rencontra la plupart des Pères et Frères de la province. De plus, vos maisons de formation avaient été visitées au nom du T.R.P. Général, en 1948, par le R.P. Daniel Albers,directeur général des études.

C'est donc l'automne dernier que je reçus du T.R.P. Général la mission de faire la visite canonique de votre province du Manitoba. Muni des pouvoirs nécessaires pour remplir cette mission, j'arrivai le 13 novembre à Kénora pour commencer la vi-

site. Grâce à un travail assidu et à une heureuse organisation des interminables voyages à faire, je pus achever la visite proprement dite le 29 janvier dernier. Il faut dire que l'expérience des 17 années durant lesquelles j'eus à m'occuper de votre province à l'Administration générale, les visites occasionnelles que je fis à la plupart des maisons m'avaient procuré une connaissance assez parfaite des personnes, des oeuvres et des choses, de sorte que je n'eus pas à faire de longues enquêtes pour me rendre un compte exact de la situation spirituelle, apostolique et temporelle de votre province. Ces circonstances favorables rendirent à la fois mon travail facile et agréable. En arrivant dans la province, comme dans chacune des maisons, je me sentais parfaitement à l'aise. Je rencontrai partout, tant du R. P. Provincial que des supérieurs locaux et des sujets, la plus entière et la plus franche collaboration qui ont rendu ma tâche si facile et si agréable.

Il me reste, maintenant que je suis de retour à Rome, à vous communiquer les décisions et les directives qui seront comme le couronnement pratique de cette visite. Je fais cependant remarquer que mon intention n'est pas de reprendre une à une toutes les prescriptions de nos saintes Règles et des "Acta Capitulorum" concernant votre vie religieuse, votre ministère et en particulier les oeuvres indiennes. Car tous ces points ont été traités de main de maître par le

T. R. P. Labouré et le R. P. Rousseau dans leurs actes de visite de 1936 et 1942. Je me contenterai d'insister sur certains aspects de la vie de la province qui méritent particulièrement d'attirer votre attention. Je signale en outre que je n'aurai pas à traiter de la formation de nos jeunes dans les maisons du Scolasticat, du Noviciat et du Juniorat, le R. P. Directeur général des études ayant déjà exploré ce domaine important des activités de la province.

Je traiterai successivement:

I. - Du personnel;
II. - De la vie religieuse;
III. - De la vie apostolique;
IV. - De l'administration temporelle.

I. - LE PERSONNEL DE LA PROVINCE

Le personnel de la province a subi une substantielle augmentation depuis la dernière visite canonique. Le tableau suivant en fait foi:

	1941	1950
Evêque	1	1
Pères	97	128
Frères convers	24	33
Scolastiques	61	52
	(26 Manitobains)	(22 Manitobains)
Novices scolastiques	10	11
	(5 Manitobains)	(3 Manitobains)
Novices convers	5	5
	(4 Manitobains)	(4 Manitobains)

De ce nombre 35 Pères se dévouent aux oeuvres indiennes; 35 s'occupent des paroisses blanches; 17 sont consacrés à d'autres oeuvres; 21 sont dans nos maisons de formation;18 enseignent au Collège Mathieu; 2 sont aux études. Sur nos 33 Frères convers, 23 travaillent parmi les blancs, 10 dans les oeuvres indiennes. 5 ou 6 Pères sont plus ou moins immobilisés par l'âge ou la maladie, de même que 3 Frères convers.

Ce progrès sensible dans le nombre des Pères et Frères a permis de fortifier le personnel de certaines maisons, comme le Scolasticat de Lebret et le Collège Mathieu, et de plusieurs missions blanches et indiennes. Cependant ces renforts sont loin de répondre adéquatement aux besoins des oeuvres confiées à la province et des nouvelles fondations projetées. De plus, les perspectives de recrutement ne sont guère encourageantes; elles font même craindre une baisse notable, si l'on compte les novices et les junioristes. Les causes de ce tarissement des vocations, on les trouve, au dire de tous, dans l'affaiblissement de l'esprit chrétien dans nos familles canadiennes-françaises, dans la situation désavantageuse où se trouve le Juniorat, lié par les circonstances au Collège des Jésuites, peut-être aussi dans le peu d'organisation et d'effort pour attirer les vocations tant au Juniorat qu'au Collège Mathieu. La recherche et la culture des vocations religieuses est un apostolat délicat et essentiellement surnaturel. Elles

supposent l'emploi des moyens techniques de propagande, mais bien plus encore des moyens surnaturels, tels que la prière, l'exemple de la vertu et cette fascination qu'exerce toujours sur nos jeunes la sainteté sacerdotale et religieuse. Mettez des saints dans vos maisons de formation, au Collège de Gravelbourg, dans l'équipe des missionnaires prédicateurs, dans le ministère paroissial, et les vocations religieuses et sacerdotales afflueront au noviciat. Créons partout cette atmosphère de piété et d'idéal surnaturel autour de nos enfants et le Saint-Esprit saura bien faire germer dans ces jeunes coeurs la fleur de la vocation sacerdotale et religieuse.

A ces moyens surnaturels, ajoutons les organisations de propagande et de recrutement. Au cours de la visite, on a étudié attentivement les mesures à prendre pour empêcher les vocations de se tarir et même pour les augmenter sûrement. Le R. P. Provincial, en conseil, mettra sans doute sou peu à exécution les projets qui ont été élaborés et qui devraient produire d'heureux résultats. Mais encore une fois, c'est toute la province, ce sont tous les Pères et Frères qui doivent entrer en campagne et employer les moyens naturels et surnaturels à leur disposition pour intensifier le recrutement de la province. C'est d'ailleurs le mot d'ordre adressé à la Congrégation entière par notre Révérendissime Père Général dans sa circulaire 184, du 19 mars 1949: "Trouvez-nous des vocations et

encore des vocations! Faites votre trouée en dépit des obstacles et des difficultés. Il faut que rien ne puisse vous arrêter. Il faut plus de vocations: plus de Prêtres, plus de Missionnaires, plus de Frères convers!"

Je fais remarquer que notre Révérendissime Père Général stimule le recrutement des Frères convers autant que celui des prêtres. Votre province souffre plus que bien d'autres de la pénurie de ces chers compagnons de notre vie religieuse et précieux auxiliaires de notre sacerdoce. Et pour eux, le problème de sauvegarder leur vocation et leur persévérance est aussi difficile que de les recruter. Les départs même après les voeux perpétuels sont presque aussi nombreux que les premières professions.

Or, j'ai constaté avec peine, que si dans la province du Manitoba, on fait peu pour attirer des vocations de Frères convers au noviciat, on ne fait pas plus pour les conserver. Je sais bien que plusieurs défections sont dues surtout à la faiblesse humaine et aux infidélités à la Règle des sujets eux-mêmes. Mais trop souvent aussi, on leur rend la vie religieuse extrêmement difficile; on les laisse jeunes encore, dans les écoles indiennes ou ailleurs, seuls, surchargés de besogne, mêlés sans cesse aux étrangers, même de l'autre sexe, incapables de faire leurs exercices de piété, ou dans des communautés où aucun exer-

cice ne se fait en commun, n'ayant pas de préfet spirituel et par conséquent privés de direction et de conférences spirituelles. Même au point de vue technique, il faudrait faire davantage pour perfectionner cette main-d'oeuvre précieuse et rendre le travail à la fois plus intéressant et plus productif, soit en organisant des ateliers, soit en encourageant le travail en équipe indépendamment des étrangers.

Je sais que le R. P. Provincial est fermement déterminé à organiser le recrutement des Frères convers parallèlement à celui des futurs prêtres et à veiller avec sollicitude sur ces vocations que l'effort des recruteurs et la grâce de Dieu conduiront au noviciat. Il aura soin ensuite de ne confier les profès qu'aux supérieurs qui sauront assurer avant tout à ces chers collaborateurs une vie religieuse intégrale et une atmosphère spirituelle salutaire.

II. - LA VIE RELIGIEUSE

Je disais au début de cet acte de visite que le premier devoir du visiteur est de s'enquérir de la parfaite observance des Règles et Constitutions. Le paragraphe de nos saintes Règles qui traite des visiteurs ne cesse de leur rappeler ce devoir. "Ils établiront... les règlements les plus aptes à maintenir le bon ordre et à affermir la discipline régulière." (art. 496) "Ils ont le droit et le devoir de tout examiner

indistinctement... afin de réprimer les abus, de faire cesser les négligences et de rétablir la parfaite régularité, selon l'esprit de nos Constitutions." (art. 498) Je me suis appliqué à faire cette enquête en toute objectivité et impartialité; j'ai étudié avec soin les circonstances particulières de chaque maison et les difficultés locales de ministère ou d'installation qui pouvaient nuire à la régularité de certaines communautés; j'ai voulu comparer entre elles ces circonstances et ces difficultés dans les oeuvres similaires, avant de porter un jugement définitif. Voilà pourquoi, je me suis abstenu souvent de corriger certaines irrégularités au moins matérielles et d'imposer un règlement déterminé. Le temps est maintenant venu de porter un jugement d'ensemble et de réprimer les abus qui auraient pu se glisser dans certaines maisons.

La vie religieuse est caractérisée d'abord par les voeux et les vertus de religion. En cette matière, je puis assurer que les Oblats de la province sont en général fidèles à leurs voeux et que les abus graves sont rares. En matière de pauvreté, je suis assuré que la vertu est souvent lésée dans les dépenses personnelles, le fumage, le menu de nos tables et surtout dans l'achat et l'usage de l'automobile. Il est certain qu'on se procure trop facilement de nombreux articles personnels, de toilette ou autres, que le budget du tabac est beaucoup trop élevé et que les exigences des

sujets induisent les supérieurs et économes trop faibles à surcharger les tables de mets inutiles. Ici l'esprit de mortification et de simplicité religieuse viendrait au secours de la sainte pauvreté et de l'économie de la province. Mais l'abus est surtout évident dans le budget de l'automobile. On est effrayé des sommes énormes que l'auto occasionne à la province. Je sais bien qu'elle constitue un moyen d'apostolat puissant et nécessaire. Mais que de voyages inutiles, motivés non par le ministère ou une honnête récréation, mais par l'esprit mondain, la curiosité séculière ou les visites dangereuses! C'est par ces excès qu'on transforme ces légitimes moyens d'apostolat, en occasions de dissipation et de perte de l'esprit de pauvreté. Chacun doit réfléchir sérieusement sur l'usage qu'il fait de l'auto et le R. P. Provincial doit surveiller attentivement ce domaine particulier de la sainte pauvreté.

Ce qui distingue en second lieu le bon religieux, c'est la fidélité à la discipline religieuse. J'ai été heureux de constater que dans les maisons de formation, comme il fallait s'y attendre, et dans plusieurs écoles indiennes les observances régulières et particulièrement les exercices de piété sont suivis conformément à nos saintes Règles. Même dans ces maisons et résidences, il y a de regrettables négligences individuelles pour le silence, le saint Office en commun, les autres exercices de communauté. Mais on peut dire que

ces communautés sont régulières et vivent conformément à nos saintes Règles.

Par contre, dans la plupart des autres maisons et résidences, la régularité est à peu près nulle. Les supérieurs ou directeurs ont avoué que la cloche ne sonne que pour les repas; le lever, la prière du matin, la méditation, l'examen particulier, l'oraison et la prière du soir sont laissés à l'initiative de chacun.

De là, l'omission complète des exercices de piété, il n'y a qu'un pas et ce pas est trop souvent franchi. Alors, dans la vie de ces religieux, il ne reste plus que la messe, le bréviaire et peut-être le chapelet, et pour les Frères convers la messe, le chapelet et quelques prières le soir. Au lieu de tendre à la perfection par les moyens prescrits par la Règle, on se contente d'être de braves séculiers, d'honnêtes bons garçons.

Pour calmer sa conscience, on invoque des prétendus principes qui ne sont en réalité que des sophismes. On prétend que l'appel des âmes qui se perdent, les exigences de l'apostolat moderne et du devoir d'état ne permettent pas de faire les exercices de Règle, et que d'ailleurs le ministère et le devoir d'état sont une prière agréable à Dieu et un moyen de sanctification. Fort de ce raisonnement apparemment surnaturel, on se précipite dans le ministère extérieur, dans les organisations,

dans les travaux; les supérieurs imposent à leurs sujets, surtout aux Frères convers, les charges et des occupations qui ne leur laissent aucun temps pour les exercices de communauté.

Cette situation et cet état d'esprit durent depuis des années. Les visiteurs ont protesté et imposé des règlements qui sont restés le plus souvent lettre morte. J'ai lu particulièrement ces prescriptions dans les actes de visite locaux et dans l'acte général de visite du R. P. Rousseau, et j'ai constaté qu'elles n'avaient rien changé à cette pénible situation. Des efforts individuels avaient été faits qui étaient restés sans résultat sérieux, sans doute parce qu'il en coûtait trop de rompre avec de vieilles habitudes trop conformes à la nature humaine.

Après entente avec le R. P. Provincial et le T.R.P. Général, il a été décidé de ne pas laisser plus longtemps se perpétuer ces abus. Nous serions infidèles à notre devoir de supérieurs, nous serions même les complices de ces infractions à la Règle, si nous ne prenions pas des mesures énergiques pour ramener coûte que coûte à la régularité les communautés qui s'en sont éloignées. Nous serions même injustes envers plusieurs sujets de ces communautés, qui soupirent après les exercices en commun et qui en sont privés par la faiblesse des supérieurs et la négligence de quelques sujets.

Après un examen attentif de la situation et des entretiens avec chacun des Pères et Frères de ces communautés, je me suis convaincu que, si des difficultés réelles proviennent des exigences du ministère ou des autres devoirs d'état ou de l'aménagement défectueux des chapelles de communauté, nulle part ces difficultés sont insurmontables. D'abord, en principe, ni les besoins des âmes ni les devoirs d'état, n'ont le droit d'empêcher d'une façon habituelle les exercices de piété dans toutes nos communautés. Il peut y avoir des cas imprévus et incontrôlables de ministère ou d'administration, mais par une sage prévoyance, par une organisation rationnelle de ses journées, par des règlements propres à prévenir l'envahissement des importuns, on peut ordinairement diminuer ces imprévus et empêcher qu'ils deviennent habituels et permanents. D'ailleurs, la première âme à sauver et à sanctifier c'est la nôtre, et le premier devoir d'état, c'est sa propre sanctification. Or pour le religieux, le moyen normal de se sanctifier, c'est la fidélité à sa Règle et à ses exercices de piété.

Je sais bien que le ministère des âmes et le devoir d'état sont de puissants moyens de sanctification. Mais ils ne doivent pas et ne peuvent pas être les seuls. Quand notre vénéré Fondateur eut tracé à ses Oblats, le sublime programme d'apostolat avec le cortège de vertus héroïques qu'il comporte, il ajouta que notre aposto-

lat restera sans fruit, que nous serons infidèles à notre vocation et que nous pourrions même "aboutir à la damnation si nous ne nous réfugiions pas sous les auspices et à l'abri d'une Règle très prévoyante" et des observances régulières qu'elle prescrit (cf. préface et article 253). Les saints apôtres, les saints Oblats, en s'acquittant de leur ministère et de leurs charges avec une charité ardente et une obéissance parfaite, savent y trouver un puissant aliment pour leur âme. Mais cette divine charité et cette obéissance surnaturelle, ils les ont puisées d'abord dans la prière, la méditation et les observances régulières; et si parfois le bien des âmes et le devoir d'état leur demandent le sacrifice de ces moyens normaux d'union à Dieu, ils en gémissent et les reprennent avec avidité dès qu'ils le peuvent.

Ces fervents Oblats, je les ai vus nombreux dans la province du Manitoba. Eux aussi savent allier un zèle dévorant et un dévouement sans borne avec la fidélité aux observances religieuses. Dans les mêmes circonstances que leurs voisins, souvent dans la même maison, ils prouvent par leur conduite que l'apostolat moderne chez les blancs comme chez les indiens, l'enseignement et les travaux extérieurs ne sont pas incompatibles avec la fidélité à la Règle et aux exercices de piété. Leur vie pleine, débordante de zèle apostolique et de vie intérieure, réglée et organisée avec sagesse et prévoyance, est la condamnation

de celle de leurs confrères moins fervents et moins prévoyants. Parmi ceux-ci, les uns ont un zèle et un dévouement sincère, mais ils ont le tort de négliger complètement leurs exercices de piété au moins en commun, sinon en particulier; d'autres confondent souvent les occupations extérieures avec le zèle et le dévouement, ou encore perdent des heures et des heures en récréations ou parloirs interminables, en jeux de cartes ou autres sports, en sorties inutiles, en travaux absorbants de photographie, de mécanique, etc. Les uns et les autres sont encore plus condamnables de sacrifier leur vie intérieure à ces activités extérieures.

Encore une fois, la Congrégation ne peut tolérer plus longtemps ces abus. Elle est déterminée de les faire cesser avec énergie et fermeté. Elle veut absolument sauver notre idéal, en assurant à ses enfants qu'elle emploie aux oeuvres de zèle un minimum d'exercices de piété, qu'elle considère comme essentiel à leur perfection et au salut des âmes qui leur sont confiées. Je sais bien d'ailleurs, que rares sont les Pères qui sont formellement opposés à ce minimum.de vie régulière. On accepte cette situation soit par conviction qu'on ne peut pas faire autrement, soit par faiblesse humaine qui s'accommode facilement de cette vie libre, soit par esprit de routine qui ne songe pas à changer une manière de faire héritée de leurs prédécesseurs.

Ce règlement minimum, je l'ai fixé dans les communautés où ce fut possible. Pour les autres maisons, il sera fixé par le R. P. Provincial selon les normes que nous avons arrêtées ensemble et que le T.R. P. Général a approuvées. Il devra comporter le lever à heure fixe suivi de la prière et de la méditation. Si un Père devait dire une messe tardive, i.e. après huit heures, ce Père pourrait se lever plus tard, mais au moins 45 minutes avant cette messe pour sa prière et sa méditation. L'examen particulier doit se faire avant ou après le dîner. L'oraison se fait habituellement avant le souper. C'est une heure difficile à cause des parloirs, des téléphones, des classes, etc.; mais avec des règlements affichés aux portes ou annoncés en public, on arrivera à se libérer pour cet exercice si important de la journée. On réussit bien à prendre son souper, pourquoi ne pourrait-on pas obtenir cette précieuse demi-heure d'oraison? La prière du soir devra clore la journée. On pourra la faire aussitôt après le souper, comme cela se pratique en plusieurs endroits.

Il restera au R.P. Provincial à déterminer le minimum à réciter du saint Office et l'heure où on le récitera. Les circonstances pourront imposer des règlements différents dans les diverses maisons ou résidences. Sur ce point encore, l'expérience prouve que cette récitation est ordinairement possible partout avec de la bonne volonté.

Un article de la Règle malheureusement est la retraite du mois. La réorganisation des maisons et districts effectuée depuis la dernière visite avait pour but de faciliter la retraite mensuelle par groupes. Cette réorganisation devra être complétée par le R.P. Provincial et rapport sera fait à l'Administration générale dans le cours de l'année. Quelle que soit cette organisation, la retraite du mois reste obligatoire pour chaque maison et résidence, même quand la réunion du district ne peut avoir lieu.

Il restera à régler la question des chapelles intérieures des communautés qui laissent grandement à désirer. La solution sera sans doute trouvée par le R.P. Provincial en conseil aussitôt que possible. En attendant, les maisons ou résidences moins favorisées feront les sacrifices nécessaires pour sauvegarder quand même l'intégrité des exercices de piété, dût-on pour cela faire les exercices à la salle de communauté, comme cela se pratiquait d'ailleurs pour certains exercices au début de la Congrégation.

Nos saintes Règles prescrivent la lecture au réfectoire pendant les repas. Dans les petites maisons et résidences, cette lecture n'est guère possible. Mais ce qui est possible et donc obligatoire partout, c'est au moins la lecture de l'Ecriture Sainte et de l'Imitation de Jésus-Christ avant et après les repas. On rétablira ce

point de Règle dans les maisons et résidences trop nombreuses qui l'avaient négligé.

Je signale enfin à l'attention du R.P. Provincial, des supérieurs et des directeurs de résidence, les prescriptions du Droit Canon et de la Règle concernant les conférences théologiques et les examens des jeunes Pères, où il y a aussi des négligences regrettables.

J'ai la ferme confiance que ces appels impératifs à la régularité religieuse seront suffisants pour faire disparaître les abus signalés plus haut et remettre en honneur les exercices de piété en commun dans les maisons et résidences qui les avaient négligés. Je ne reviens pas sur les motifs d'obéissance, de perfection religieuse et d'efficacité de notre ministère qui nécessitent ce renouvellement de la régularité religieuse. Si vraiment, ces motifs ne suffisaient pas à rétablir la discipline parfaite, il faudra recourir à des sanctions efficaces. Car nous sommes fermement déterminés à faire respecter nos saintes Règles sur ce point et à briser coûte que coûte la vieille routine. Espérons qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à ces moyens extrêmes.

J'exhorte enfin les 16 Pères qui vivent ordinairement seuls sur les réserves ou dans les missions blanches, d'entrer dans l'esprit de ces prescriptions pour leurs exercices de piété. Il va sans dire

qu'ils sont tenus aux mêmes exercices et à peu près aux mêmes heures, malgré les installations matérielles souvent défavorables. Privés des avantages de la vie de communauté, ils sont exposés à abandonner leur vie aux hasards des circonstances, à perdre le goût et l'habitude de toute régularité, à omettre par imprévoyance leurs exercices de piété et à devenir de simples prêtres séculiers. Je sais bien que plusieurs évitent ce danger et profitent même de leur solitude pour mener une vraie vie de Trappiste. Mais je sais aussi que certains autres en arrivent à ne pas même trouver le temps de réciter l'Office divin. Ce point encore est recommandé à la vigilance du R. P. Provincial.

III. - LA VIE APOSTOLIQUE

En plaidant la cause de la régularité religieuse et de la vie intérieure, j'ai signalé souvent les envahissements du ministère extérieur sur la vie religieuse de nos communautés. C'est dire que le zèle apostolique des Pères et le dévouement des Frères sont exubérants et viennent souvent en conflit avec les exigences de la vie régulière. Dans ce domaine de la vie apostolique, ce n'est donc pas par défaut que l'on pèche, mais plutôt par excès. C'est encore un défaut, mais plus facile à corriger. Quand il aura été corrigé selon les normes et directives données plus haut, c'est sans restriction qu'on pourra louer

les activités extérieures des Oblats de la province. C'est de cette vie apostolique que je veux vous entretenir dans ce paragraphe.

Le champ confié au zèle apostolique de la province est aussi étendu que varié. Il couvre une étendue de 800 milles de l'est à l'ouest et de 400 du sud au nord, et comprend l'administration provinciale, les maisons de formation, le ministère auprès des indiens, les paroisses blanches, l'enseignement secondaire et supérieur, les oeuvres de presse, les retraites fermées et paroissiales, la colonisation, etc. On doit ajouter le ministère non moins fructueux et héroïque de la souffrance exercé par cinq ou six Pères et Frères âgés et malades. Disons un mot de chacune de ces oeuvres apostoliques. Comme il sera question plus bas de l'administration temporelle et que les maisons de formation en tant que telles n'entraient pas dans l'objet de la visite, passons immédiatement aux autres oeuvres.

1. Les oeuvres indiennes

Le ministère auprès des indiens reste une des oeuvres les plus importantes de la province et celle qui l'auréole de la plus pure gloire. 35 Pères et 10 Frères convers lui sont exclusivement consacrés, auxquels il faut ajouter 4 ou 5 Pères employés souvent au travail missionnaire dans le domai-

ne du ministère, de la presse, de la prédication, de la missiologie. Le ministère indien reste encore pénible et bien ingrat. Depuis une dizaine d'années, un grand effort a été fait pour le rendre plus intense, plus fructueux, plus consolant. Un meilleur recrutement a permis d'augmenter sensiblement le personnel missionnaire, des sommes considérables ont été consacrées à la construction d'églises et de résidences et à la motorisation des moyens de transport, beaucoup de réserves et postes isolés ont maintenant leur missionnaire résident, les méthodes d'apostolat et d'éducation missionnaire sont en train de se renouveler, une collaboration plus étroite existe entre les Pères et les Soeurs dans les écoles indiennes et entre les écoles et les missionnaires des réserves, l'enseignement secondaire et technique au profit des indiens commence à donner ses preuves, l'esprit missionnaire s'accentue dans les maisons de formation, en particulier au Scolasticat de Lebret.

Cette marche en avant de l'apostolat missionnaire dans la province est évidemment dû à la clairvoyance et à la générosité de l'administration provinciale, au zèle et au savoir-faire des Pères et Frères, au dévouement des Religieuses qui enseignent dans les dix écoles indiennes. Mais un puissant élément de progrès aura été et restera la tenue annuelle des congrès missionnaires soigneusement préparés. Ces congrès permettent d'étudier en équipe les

graves problèmes que posent les écoles pensionnats, les écoles du jour et le ministère sur les réserves, et de trouver les solutions les plus opportunes à la lumière de l'expérience commune et des principes de pédagogie, de psychologie et de missiologie. Déjà de beaux résultats ont été obtenus: de vieilles positions routinières ont été abandonnées, le souci de l'éducation morale et religieuse des enfants s'est intensifié, le principal devra cesser d'être un simple administrateur pour jouer pleinement son rôle d'éducateur et de prêtre, les Soeurs comprennent mieux leurs fonctions d'éducatrices en collaboration avec les Pères, les missionnaires se rallient davantage à l'institution des écoles du jour et veulent en faire un puissant moyen de christianisation; mais le meilleur résultat sera les contacts plus fréquents et plus prolongés avec leurs fidèles et même les païens et protestants sur les réserves.

Il est cependant deux points où le progrès ne se fait pas sentir. C'est d'abord celui des langues indiennes. La plupart des missionnaires maîtrisent bien ces langues; mais plusieurs dans les écoles et dans les réserves ne peuvent faire convenablement le ministère en indien et doivent se contenter de l'anglais. Il est vrai que l'anglais est de plus en plus parlé par les indiens et que dans certaines écoles et réserves, c'est la seule langue commune possible à cause de la multiplicité des dialectes. Pour la plupart du temps, les lan-

gues indigènes, surtout le saulteux, sont grandement utiles pour pénétrer dans l'âme indienne et gagner la confiance des fidèles. Un nouvel effort devrait être fait pour se familiariser avec ces langues.

De plus les autorités insistent depuis plusieurs années sur la nécessité d'appliquer, en les adaptant, les méthodes d'Action catholique dans l'apostolat auprès des indiens. Il semble que très peu d'efforts aient été tentés pour suivre ces directives. Je sais qu'il faut pour cela une formation spéciale et que le milieu et le tempérament indien est revêche à l'apostolat laïc. Pourtant des résultats tangibles ont été obtenus en certains endroits et il faut s'orienter résolument vers ces méthodes d'apostolat voulues par l'Eglise.

Malgré tous les efforts de plus d'un siècle d'évangélisation et le rajeunissement des méthodes d'apostolat, un énorme travail reste encore à faire pour christianiser ces pauvres indiens. Nos catholiques ont un christianisme très superficiel; les protestants ne se distinguent guère des païens et les païens sont encore nombreux et souvent farouchement rebelles à toute influence religieuse. De plus, les blancs qui entourent nos fidèles et que ceux-ci doivent souvent fréquenter, ne leur apportent que l'exemple concret d'un paganisme apparemment civilisé. De sorte que la tâche reste ardue pour nos chers missionnaires, les consolations plutôt rares et les

perspectives de succès complet encore éloignées. Mais nos Pères doivent se rappeler qu'après vingt siècles de christianisme, le monde est encore aux trois quarts païen et que l'Europe est en train de redevenir païenne. Qu'ils continuent à semer avec entrain dans ce terrain ingrat la parole divine, qu'ils l'arrosent de leurs sueurs, de leurs prières et de leurs sacrifices. Leurs mérites seront déjà grands devant Dieu qui se chargera de faire mûrir la récolte en temps opportun. "Deus incrementum dedit." (I Cor. 3,6) Ils récolteront quand même de précieuses gerbes en attendant que d'autres peut-être engrangent les abondantes récoltes, selon la parole du divin Maître: "Alius est qui seminat, et alius est qui metit. Ego misi vos metere quod vos non laborastis; alii laboraverunt et vos in labores eorum introistis." (Jo. 4, 37-38)

2. Les paroisses blanches

Le ministère paroissial auprès des blancs occupe 35 Pères, dont 24 vivent en petites communautés de 2 ou 3 et 11 vivent seuls dans leurs petits presbytères. Ceux-ci sont cependant rattachés à des maisons ou districts où ils se réunissent souvent. Cinq ou six paroisses ou dessertes sont entièrement ou en majorité françaises, les autres sont plutôt de langue anglaise malgré la grande variété d'origine raciale. Le ministère est extrêmement varié d'une paroisse à l'autre, plus intense dans les villes, moins chargé dans les campagnes

surtout sur semaine, il est partout un travail bien oblat d'évangélisation des pauvres. Il devient un vrai apostolat missionnaire dans les postes ou dessertes où il faut sur une immense étendue courir après les brebis errantes et souvent égarées, aller leur dire la messe, les catéchiser et administrer les sacrements à dix endroits différents, dans de pauvres chapelles ou plus souvent dans les écoles ou les maisons privées. C'est en effet, parce que nous sommes missionnaires, que les Ordinaires nous confient ces postes de dévouement dont ne veulent pas les prêtres séculiers. Dans ces missions blanches aussi, la province a fait un bel effort pour mieux desservir ces pauvres fidèles, en mettant deux ou trois Pères là où il n'y en avait qu'un seul auparavant.

Le ministère est fait avec zèle et dévouement dans toutes les paroisses de la province. Les Pères s'efforcent de maintenir le mouvement de piété provoqué l'an dernier par la Croisade du Rosaire. A certains endroits, on a maintenu sur pied les équipes de laïcs qui avaient organisé la Croisade, en cherchant à leur inculquer les principes et les méthodes d'Action catholique. On a déjà obtenu des résultats merveilleux. Ailleurs, rien n'a été tenté pour lancer les mouvements d'Action catholique. Même, n'a-t-on pas vu parfois, à propos de ces mouvements un manque d'enthousiasme ressemblant fort à de l'opposition, malgré les directives si fermes de

l'Eglise et du R. P. Provincial. Un autre point faible dans le ministère paroissial est la négligence de quelques curés à faire annuellement la visite de la paroisse. Il s'ensuit que les pasteurs ne connaissent pas leurs ouailles et que le "Liber animarum" est très incomplet et défectueux. Cette visite est pourtant d'absolue nécessité surtout dans les paroisses dont les populations sont en perpétuel mouvement. Il faudra sans tarder faire ces visites là où elles ont été négligées. Un autre registre généralement négligé est celui du "Codex historicus" de la paroisse que les évêques ou les statuts diocésains prescrivent ou recommandent au curé de rédiger et qui doit contenir les renseignements historiques, statistiques et moraux destinés à faciliter le ministère paroissial du curé actuel ou de ses successeurs. La grave conséquence de cette négligence est d'exposer nos propres "Codex historicus" de communauté à être réclamés par les évêques comme registres paroissiaux. Cela s'est réalisé plus d'une fois et j'ai vu dans deux de nos "Codex" la signature et l'approbation de Mgr Yelle et de Mgr Cabana, s'appropriant ainsi nos registres oblats, comme cela est arrivé à Prince-Albert et en Afrique du Sud. Il faut donc tenir à jour ce "Codex paroecialis" et surtout, si on se trouvait en défaut, ne jamais présenter à l'évêque le "Codex" de notre communauté oblate, même s'il contient en réalité l'historique de la paroisse.

J'ai été heureux de constater que l'état financier de nos paroisses est très florissant et que presque partout les énormes dettes signalées par le Visiteur de 1941 ont été éteintes. Seule la nouvelle paroisse du Précieux-Sang de Saint-Boniface, qui est encore dans sa période de fondation, porte le poids d'une dette assez sérieuse, mais non inquiétante.

3. Le Collège Mathieu

Le Collège de Gravelbourg a été fondé pour être un ferment de vie catholique et française et une pépinière de vocations sacerdotales dans la province de Saskatchewan en grande majorité protestante ou païenne. Il a été fidèle à sa mission en donnant à l'Eglise et à la société des chefs catholiques qui lui font honneur. Quarante-huit prêtres dont vingt-quatre Oblats sont sortis de son sein et exercent aujourd'hui le ministère. Mais sous la direction d'un recteur actuel, le Collège est en train de prendre un essor nouveau. Le progrès se manifeste dans plusieurs directions à la fois. C'est d'abord le personnel enseignant qu'on veut qualifier réellement et académiquement afin de le rendre de plus en plus apte à répondre aux besoins littéraires et scientifiques modernes et à atteindre le noble but du Collège. Plusieurs Pères sacrifient une partie de leurs vacances pour suivre des cours d'été, des thèses sont en cours de rédaction qui donneront

droit à des grades académiques, deux Pères consacrent actuellement une année à des cours de pédagogie d'enseignement secondaire. Je félicite les autorités et les Pères de cet effort considérable et je les engage à continuer dans la même direction. Il reste encore et il restera indéfiniment à faire pour être pleinement à la hauteur de la lourde tâche qui incombe au Collège. Quelques professeurs devraient même aller jusqu'en Europe faire des études spéciales plus poussées. De plus, chaque professeur doit être un travailleur, un chercheur acharné afin d'acquérir une culture générale parfaite et une spécialisation complète dans sa matière. C'est le travail d'une vie entière. Voilà pourquoi, l'enseignement au Collège doit constituer une carrière permanente et non une préparation provisoire à d'autres ministères. Je n'ai pas besoin de rappeler que la valeur d'une maison d'enseignement et d'éducation lui vient bien plus de la compétence de son personnel que de la perfection de son programme et de son installation matérielle.

Les programmes cependant ont aussi besoin d'être constamment revisés et mis au point. On est en train actuellement de faire cette mise au point. On a raison d'élargir ces programmes afin d'atteindre le plus grand nombre possible de nos jeunes Canadiens - français catholiques, tout en cherchant à donner à une élite une formation classique et scientifique complète. Voilà pourquoi, j'approuve pleinement les

nouveaux programmes qui orientent successivement les élèves, selon leurs capacités ou leurs besoins, vers les cours techniques d'arts et métiers plus ou moins poussés, vers le cours du "High School" d'Ottawa ou de la Saskatchewan et enfin jusqu'au cours classique complet. Grâce à cette nouvelle orientation du Collège et une propagande méthodique, le nombre des élèves a progressé rapidement pour arriver jusqu'à 225. Et l'on prévoit des développements plus considérables encore.

Naturellement les immeubles du vieux Collège ont dû se dilater. De vastes annexes plutôt provisoires ont été ajoutées à des prix heureusement peu élevés et d'autres sont en préparation surtout en vue des cours techniques. De nouvelles perspectives s'ouvrent du côté du nord de la Saskatchewan qui voudrait une succursale géographiquement plus favorable pour la population de cette région. De multiples difficultés d'ordre économique, canonique et psychologique surgissent devant ce projet. Il n'y a pas de doute que le jour où le Collège pourra résoudre ces difficultés, il aura doublé son influence et fortifié ses positions. Car on s'accorde à dire que le groupe catholique et canadien-français du nord est économiquement plus fort et a des promesses d'avenir plus fermes.

On ne doit pas oublier que l'une des plus nobles fins du Collège de Gravelbourg est le recrutement sacerdotal et religieux

pour le clergé séculier et la Congrégation. Le premier moyen de recrutement est évidemment une formation religieuse profonde et une éducation morale ferme. Mais cette formation elle-même résulte de l'atmosphère de piété et de travail qui, émanant du personnel enseignant, imprègne nécessairement les enfants. Tous les Pères sont donc responsables de la culture et de l'éclosion des vocations. Il va sans dire cependant que c'est plus particulièrement la noble tâche du Recteur, du directeur spirituel et des confesseurs.

C'est donc une grande mission religieuse, raciale et nationale qui est confiée au Collège de Gravelbourg et à son personnel. Il s'agit de conserver à la langue française et par elle à la foi, les 50,000 Canadiens-français catholiques de la province de Saskatchewan. Je suis assuré que le Collège Mathieu, par son merveilleux essor et appuyé par la province oblate du Manitoba, se montrera fidèle à cette mission.

4. Autres oeuvres

L'activité apostolique de la province s'étend à d'autres oeuvres qu'il importe de signaler même brièvement. La première concerne la fin première de la Congrégation, qui est la prédication des missions et retraites. La province n'a pas encore d'équipe de prédicateurs exclusivement attachés à cette oeuvre, mais c'est l'intention

du R. P. Provincial d'en constituer une dès cette année. La prédication n'a jamais été totalement négligée dans la province: plusieurs Pères onttoujours consacré une bonne part de leurs activités à ce ministère, surtout pendant le carême, durant les vacances et même tout le long de l'année. Mais avec la création d'une équipe de missionnaires, le ministère de la prédication deviendra un travail régulier de la province. D'ailleurs, la florissante maison de retraites fermées masculines et féminines de Saint-Boniface constitue une sorte de mission permanente qui a déjà produit d'excellents résultats. L'organisation des retraites et leur recrutement dans les campagnes n'ont pas encore obtenu leur plein développement, de manière à couvrir tout le Manitoba et même l'ouest d'Ontario. Il n'y a pas de doute qu'avec le temps, cette oeuvre prendra son complet épanouissement par la constitution de comités paroissiaux ou régionaux qui recruteront et organiseront des retraitants dans tout le territoire des diocèses de Saint-Boniface et de Winnipeg. Quand l'Action catholique et l'Association Missionnaire de Marie Immaculée auront été efficacement organisées, on aura partout des apôtres laïcs tout désignés pour assurer le succès complet des retraites fermées.

L'apostolat de la presse catholique, souvent recommandé par les Souverains Pontifes comme particulièrement efficace et nécessaire en nos temps modernes, est largement et surnaturellement exercé dans la

province du Manitoba. Plusieurs périodiques lui servent d'organes. C'est d'abord la revue de la province, "L'Ami du Foyer", qui, grâce à une propagande plus efficace et à une toilette moderne, a augmenté son tirage et porte dans les foyers canadiens l'enseignement chrétien, y fait connaître la province et les missions et y sème des germes de vocations oblates. L'apostolat de la presse catholique pour les indiens vient compléter le travail missionnaire des Pères dans les écoles et les réserves. L'"Indian Missionary Record", qui est son organe mensuel, déborde les limites de la province et est destiné à tous les indiens du Canada. Un nouvel effort vient d'être fait pour intensifier son action et augmenter son tirage à 4,000. Les premiers résultats sont excellents et il y a lieu d'espérer que ce vaillant périodique portera bientôt la pensée catholique dans tous les milieux indiens. Par sa rédaction solide, variée et attrayante, par ses illustrations instructives, il plaît aux indiens et exerce déjà une profonde influence sur eux.

Une oeuvre de presse catholique de grande envergure est celle qui est confiée à la maison Saint-François-de-Sales de Winnipeg. Son travail principal est la rédaction et l'administration du journal hebdomadaire "La Liberté et le Patriote", destiné à la population canadienne-française du Manitoba et de la Saskatchewan. Les Pères journalistes ont donné à ce périodique un

développement si considérable qu'il est devenu le premier hebdomadaire français du Canada et un instrument puissant d'influence catholique et française dans les prairies de l'ouest. Sa rédaction soignée et sa forte organisation semblent lui assurer un avenir brillant. Mais il devra se tenir toujours en dehors des questions purement politique et renouveler sans cesse son information, ses méthodes de présentation et son inspiration doctrinale. Pour compléter l'organisation et assurer au journal son esprit et son orientation, il serait normal de nommer un conseil de direction qui assisterait le directeur dans son travail si délicat. La maison Saint-François-de-Sales collabore en outre à l'hebdomadaire catholique de langue anglaise "Ensign" et publie le "Catholic Year Book" pour l'ouest canadien. La province a lieu d'être fière de son équipe d'apôtres de la plume qui sait manier aussi heureusement, pour le bien de la religion et la gloire de Dieu, cet instrument si délicat et si puissant de la presse catholique.

Pour appuyer financièrement et techniquement ces oeuvres de presse, la province a mis sur pied et soutenu de ses deniers, avec le concours de quelques actionnaires, une imprimerie, qui a pris le nom commercial et social de "Canadian Publishers". Cette entreprise, grâce à une administration à la fois prudente et progressive, a pris des développements considérables; il faut la maintenir dans les limites du Droit

canon (can. 142 et 2380) et de son but primitif, c'est-à-dire, une société lucrative au service d'une oeuvre de presse catholique. Cette oeuvre de presse est celle des périodiques dont nous venons de parler, à laquelle il faut ajouter l'impression du journal catholique polonais "Gazete Polska" qui a tant de peine à se maintenir et qu'il faut aider le plus possible. Notons cependant que ni la rédaction ni l'administration de ce journal ne dépendent de la province du Manitoba.

Parmi les autres oeuvres de zèle sacerdotal, il faut au moins signaler le service religieux de nombreuses communautés de femmes. Plusieurs Pères lui consacrent le meilleur de leur âme sacerdotale et font dans ces communautés un bien profond et durable. Je regrette que d'autres Pères négligent trop souvent ces précieuses collaboratrices de nos oeuvres d'enseignement, d'éducation et de charité. Ils doivent pourtant se rappeler que parmi les âmes qui leur sont confiées, celles des religieuses de leur juridiction ont le premier droit à leur zèle sacerdotal. Il ne suffit pas d'entendre leurs confessions, mais il faut les diriger dans les voies de la perfection surtout par des conférences spirituelles.

IV. - L'ADMINISTRATION TEMPORELLE

Nos saintes Règles veillent avec un soin jaloux sur l'administration temporelle de nos provinces et de nos maisons; aussi

font-elles un devoir grave aux Visiteurs de faire porter leur enquête sur ce domaine étendu et important des observances religieuses. Comme on le voit, la sage administration de nos biens religieux ou ecclésiastiques ne relève pas seulement des règles de la prudence et d'une saine économie, mais elle tombe aussi sous les voeux et les vertus de pauvreté et d'obéissance religieuse.

La visite que je viens de faire m'a révélé que les Pères en charge de l'administration provinciale et locale s'appliquent en général à gérer les affaires temporelles conformément à nos Règles et Constitutions. Voilà pourquoi, je n'aurai pas à m'étendre longuement sur cette matière. Il me suffira d'attirer l'attention sur quelques points particuliers, les actes de visite du T.R.P. Labouré et du R.P. Rousseau ayant traité longuement ces questions d'administration.

Je noterai d'abord avec plaisir que la situation financière de la province continue à s'améliorer à une bonne allure. La dette, tout en restant assez sérieuse, s'amortit graduellement et sans entraver sensiblement la marche générale de la province et son développement normal. Grâce à une organisation sage et prévoyante on a réussi à doter les maisons de formation de revenus réguliers qui couvrent presque entièrement les frais d'entretien de ces maisons. Ce qui soulage d'autant le budget de la caisse

provinciale. Celle-ci cependant a le droit de compter sur les contributions des maisons pour faire face à ses lourdes obligations. Or on remarque une tendance chez plusieurs supérieurs, directeurs et économes locaux à négliger cette obligation grave de pourvoir aux besoins généraux de la province, pour ne voir que le développement de leurs oeuvres particulières. Soit manque d'intérêt pour le bien de la province, soit administration défectueuse, soit comptabilité négligée, on omet ou on retarde indéfiniment l'envoi de sommes considérables dont l'Econome provincial a besoin pour ses opérations financières. Il y a là une mentalité répréhensible qu'il faudra réformer le plus tôt possible.

Dans les maisons canoniquement constituées, on corrigera ces défauts d'administration en tenant régulièrement les conseils locaux prescrits par la Règle. Ces conseils sont en général très négligés, les registres le sont encore davantage. J'ai trouvé très peu de ces registres parfaitement en ordre en dehors des maisons de formation. J'ai donné partout des ordres précis, mais je compte sur la vigilance du R.P.Provincial pour en assurer l'exécution.

En fait de registres, l'un des plus négligés est le "Codex historicus" de chaque maison et résidence. J'ai signalé plus haut la nécessité dans les paroisses de distinguer nettement notre "Codex" oblat de celui de la paroisse. Dans le nôtre, la

vie de la paroisse peut trouver place, mais en tant qu'elle est le champ d'action de la communauté. Je rappelle que nos "Codex" doivent servir à fixer l'histoire de nos maisons oblates; ils doivent par conséquent enregistrer les événements les plus saillants, avec les dates précises, les noms et prénoms des personnes et non seulement leurs titres: ainsi il ne suffit pas de signaler la visite de Mgr l'Archevêque, du Père Supérieur de telle maison, de M.l'Inspecteur, de l'agent des indiens, etc., mais il faut les désigner par leurs noms. Plusieurs rédacteurs se contentent de collectionner des coupures de journaux, programmes de fêtes ou de banquets. Ces documents peuvent être conservés et classifiés dans des albums "ad hoc" qui trouveront place dans les archives. Mais ces collections ne peuvent dispenser de la rédaction soignée d'un registre spécial.

CONCLUSION

*

Mes Révérends Pères
et mes bien chers Frères,

Je termine ici les réflexions et les directives que m'a suggérées mon séjour de près de trois mois parmi vous. Ce furent des mois de travail intense et de contacts intimes qui m'ont permis de sentir palpiter l'âme de la province. Cette âme est toute pétrie chez le grand nombre d'esprit religieux, de charité oblate et de zèle ardent pour l'évangélisation des pauvres. Elle anime des natures humaines et par conséquent comporte des faiblesses que mon devoir m'imposait de dénoncer franchement et de corriger fermement. Avec leur disparition, la province du Manitoba prendra rang parmi les meilleures provinces de la Congrégation.

Je tiens à signaler sans restriction que sa caractéristique et sa gloire sont la charité fraternelle et l'amour des âmes les plus abandonnées. J'ai rarement vu une province où règne plus de charité, d'union, de support mutuel, d'esprit d'entr'aide et de parfaite entente. L'on sent que tous les Pères et Frères forment une grande famille où l'on est heureux de vivre dans l'union et la paix. Cette charité si oblate se déverse sur les âmes abandonnées qui sont confiées à la province et fleurit en oeuvres d'apostolat les plus pures et les plus désintéressées.

Gardez et cultivez, mes Révérends Pères et mes bien chers Frères, avec un soin jaloux cette vertu divine de charité qui vous rattache aux fibres les plus intimes de la Congrégation et du coeur de notre vénéré Fondateur. Elle ne peut manquer de développer en vous l'amour de Dieu qui est l'essence même de la perfection religieuse et sacerdotale. Que le Coeur Sacré de Jésus et sa Mère Immaculée embrasent vos coeurs de ce feu sacré, gage de la sainteté et de la gloire.

Fait à Rome, en ce 25 mars 1950, fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge.

Anthime DESNOYERS, O.M.I.,
Assistant général et Visiteur.

N.B. Cet acte de visite sera lu en communauté après sa réception et chaque année, à la retraite annuelle, jusqu'à la prochaine visite canonique.

Anthime Desnoyers, O.M.I.,
Assistant général.

I N D E X

III.- LA VIE APOSTOLIQUE

IV.- L'ADMINISTRATION TEMPORELLE